



ÉLECTIONS CE / DP NOVEMBRE 2014

Cela se précise !

Démarrées en décembre 2013, les négociations pré-électorales se poursuivent à un rythme soutenu et ont permis la conclusion de trois accords.

L'accord sur le vote électronique, signé par la CFDT et CGC, est valide car il n'a été contesté que par SUD et CGT qui représentent ensemble moins de 50% des voix.

Accords sur les grands principes du vote électronique

La CFDT a signé l'accord sur le vote électronique pour les futures élections CE / DP (*et fonction publique*), ce qui ne surprendra personne puisque la CFDT avait déjà signé un tel type d'accord pour les élections CCP et CA. Vous pourrez donc voter de n'importe quel ordinateur (*professionnel ou personnel*), de votre Smartphone, mais également d'espaces de vote mis en place spécialement le 3ème jour de vote: cela permettra à ceux qui le souhaitent de donner une certaine solennité à leur vote.

Accords sur la durée des mandats des élus CCUES/CE /DP

La durée des mandats a été de nouveau fixée à 3 ans ce qui permettra aux élus de mettre en œuvre la politique de gestion qu'ils auront choisie. L'accord a été signé par l'ensemble des organisations syndicales en dehors de la CGT.

Accords sur la date des élections IRP 2014

Le 1er tour des élections aura lieu du **mardi 18 novembre** à 14h au **jeudi 20 novembre 2014** à 17h30. Si un 2nd tour est nécessaire, il aura lieu du mercredi 3 au jeudi 4 décembre 2014 à 17h30. L'accord sur la date des élections a été signé par la CFDT, CGC, FO, CFTC, UNSA, le syndicat 97-4 (*Réunion*) ; seuls SUD et CGT n'ont pas signé.

Le 1er tour des élections aura lieu du **mardi 18 novembre** à 14h au **jeudi 20 novembre 2014** à 17h30.

Ce qui reste à négocier

- ✦ Fin mars, le périmètre de l'UES (*Unité Économique et Sociale*) devra être défini: pour l'instant, il se résume à Orange SA et Orange Réunion.
- ✦ Le « périmétrage » des établissements principaux est en cours, et celui des établissements secondaires suivra. A ce stade de la négociation, seule la fusion du CE Contenus dans celui d'ITRSI fait consensus. La CFDT revendique toujours le retour des services de l'AGPRO et de l'AGPME en D.O..
 - *La règle de validité d'un accord sur les périmètres CE oblige à un important consensus entre une majorité d'Organisations Syndicales et la Direction qui ne peut rien décider unilatéralement. A ce jour nous en sommes loin !*
- ✦ Par la suite, l'accord sur les dispositions pratiques du vote sera examiné avec localement la détermination des établissements DP.

Retrouvez ce tract et nos informations CFDT sur Intr@noo / [Espace syndicats](#)

Et sur Internet:

<http://cfdt-ftorange.fr>

<http://www.facebook.com/dsccfdt.orange>

http://twitter.com/CFDT_FTOrange



Avec notre Webzine, retrouvez le point de vue CFDT sur l'actualité d'Orange
Inscrivez-vous ! contact@cfdt-orange.fr